

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

et

Ambassade de France

Concours d'éloquence Francophonie 2024-2025

Établissements secondaires

Classe de première

Contexte :

Cette 5^{ème} édition du concours d'éloquence se place dans le cadre de **la Journée internationale de la Francophonie 2025** et du **Concours d'éloquence Océan Indien** qui se tiendra à l'île de La Réunion en mars 2025.

Objectifs :

Ce concours a pour objectif de fournir aux élèves l'opportunité de développer et d'enrichir leurs compétences d'expression orale en français, de travailler et maîtriser leur prise de parole devant un public, dans le cadre d'une mise en situation imposée, dans le but de séduire et convaincre.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Objet

Le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et l'Ambassade de France à Maurice organisent un concours d'éloquence dont la date d'ouverture est le **lundi 23 septembre 2024** (date à laquelle les établissements sont informés).

Article 2 : Public cible

Ce concours, entièrement gratuit, est ouvert à tous les élèves des classes de première du Lycée La Bourdonnais et Lycée des Mascareignes, établissements à programme français du réseau AEFÉ.

Article 3 : Calendrier

3.1 Phase 1 :

Chaque établissement devra procéder à une sélection et communiquer, par courriel, les noms de **5 élèves** au Ministère de l'Éducation (moe-activities@govmu.org) et au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France

(scac@ifmaurice.org) avant la date et l'heure limite du **vendredi 11 octobre 2024 à 16h00**.

3.2 Phase 2 :

La demi-finale se déroulera le **vendredi 18 octobre 2024** à l'Institut français de Maurice. L'élève (ou les élèves) devra (devront) être accompagné(s) d'un enseignant ou de leur parent. Le jury procédera à la sélection d'un maximum de **5** candidats pour la finale.

3.3 **Formation** : Les finalistes seront invités à un atelier de formation à l'éloquence le **Mercredi 30 octobre 2024, à l'Institut français de Maurice** pour les aider à se préparer à la finale.

3.4 Phase 3

La finale se déroulera le **vendredi 8 novembre 2024**. L'annonce des résultats se fera à l'issue du concours, en présence des candidats le **vendredi 8 novembre 2024**.

Article 4 : Modalités

Demi-finale : Chaque participant prépare un discours bref sur **un sujet choisi librement** parmi les thèmes proposés (**voir article 5.1**).

Finale : Chaque participant prépare un discours bref sur **un sujet imposé** parmi les thèmes proposés (**voir article 5.2**). Le candidat disposera d'une heure pour préparer son discours final.

Demi-finale et finale : Le discours des candidats, d'une durée de **5 minutes maximum** (minimum 4 minutes 30) sera présenté en français devant un jury et sera suivi d'une **session de questions-réponses, en français**, d'une durée de **3 à 4 minutes**. Les candidats ne DEVRONT PAS lire leur discours, ni le réciter par cœur. Ils pourront éventuellement utiliser une fiche "aide-mémoire" de dimension A6 maximum mais ne pourront pas s'aider d'un diaporama (voir Annexe 2).

Article 5

5.1 Sujet du discours au choix parmi les thèmes suivants :

- (i) Quel rôle joue le sport dans le développement de soi et l'intégration dans la société ?
- (ii) L'omniprésence des smartphones : une nouvelle ère de communication ou de dépendance ?
- (iii) La jeunesse francophone à l'île Maurice : quelles réalités et quelles perspectives ?

5.2 **Sujet du discours imposé (tirage au sort effectué 1 heure avant la présentation du discours) parmi les thèmes suivants :**

- (i) Quelle est la place des femmes dans le sport professionnel ?
- (ii) Comment la notion de vérité est-elle influencée à l'ère des médias numériques ?
- (iii) "La langue française n'a pas de frontières, elle voyage." - Tahar Ben Jelloun

Article 6

Le jury des demi-finales et de finale sera composé de représentants du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, de l'Ambassade de France et de l'Institut français de Maurice.

Article 7

Les prestations des candidats seront évaluées sur 100 points accordés par groupe de critères comme suit :

- *Qualités oratoires (forme)* : 40 points Intonation, expression (respect des règles de grammaire et de syntaxe, choix du vocabulaire, figures de styles), capacité à convaincre, audace, humour
Langage corporel, tenue, mise en scène du discours
- *Qualité de l'argumentation (constructions- idées)* : 40 points de l'évaluation
Construction du discours et du raisonnement, esprit de synthèse et de concision, originalité et imagination, capacité de traiter le sujet ou au contraire de s'en détacher, travail fourni pour l'élaboration du discours.

- *Cadrage général et questions réponses* : 20 points
Respect du thème, respect du temps,
Pertinence et spontanéité des réponses, attitude face aux questions

NB : La lecture ou récitation par cœur d'un discours seront éliminatoires

Article 8

Le jury délibère sur la base de l'audition des candidats et au vu des critères d'évaluation définis à l'article 7. Le Jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

Article 9

Les prix suivants seront offerts aux lauréats :

Premier prix : Participation au concours d'éloquence Océan Indien de l'Association « Jeunes Aujourd'hui pour Demain »² qui se tiendra à La Réunion en mars 2025³, un sac cadeau, un bon d'achat d'une valeur de Rs1,500.00 dans une librairie détenant le label « Librairie francophone de référence », et un prix en espèces de Rs 5,000.00

Second prix : Participation au concours d'éloquence Océan Indien de l'Association

« Jeunes Aujourd'hui pour Demain » qui se tiendra à La Réunion en mars 2025, un sac cadeau, un bon d'achat d'une valeur de Rs1,500.00 dans une librairie détenant le label « Librairie francophone de référence », un sac cadeau et un prix en espèces de Rs 2,500.00

Troisième prix : Un sac cadeau, un bon d'achat d'une valeur de Rs1,500.00 dans une librairie détenant le label « Librairie francophone de référence », et un prix en espèces de Rs 1,000.00

Article 10

Les candidats au concours doivent fournir aux organisateurs un formulaire de consentement (Annexe 3) signé par leur(s) parent(s)/tuteur(s) au sujet de leur participation au (i) concours régional à La Réunion. Ils acceptent par avance d'être photographiés et que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore ou vidéo, ainsi que leur image puissent faire l'objet d'une communication à des fins institutionnelles par les organisateurs et qu'ils soient éventuellement diffusés par les médias.

² L'association JAD – Jeunes Aujourd'hui pour Demain – a pour objectif d'aider la jeunesse à prendre en main son avenir en mettant fin à une des plus grandes peurs de la société : parler en public. Créé il y a 9 ans, le Concours d'Éloquence en sera à sa 8ème édition à échelle régionale <https://www.jeunesaujourdhuipourdemain.re/> et il est organisé avec le soutien de l'académie de La Réunion <https://www.ac-reunion.fr/>

³ **Le concours d'éloquence Océan Indien inclut une semaine de coaching en présentiel à La Réunion, une demi-finale pour les candidats et une grande finale au TEAT plein-air de Saint Gilles.**

Article 11

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 12

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de leur volonté, de modifier une date ou d'annuler le concours.